

RÈGLEMENT DU TREMLIN DU FESTIVAL Des Rives & Des Notes 2019

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DU CONCOURS

Le **TREMLIN** du XXVI^{ème} Festival Des Rives & Des Notes, réalisation de l'association **Jazz à Oloron**, est un **TREMLIN** musical ouvert à des formations **instrumentales**¹. Cette 14^{ème} édition du **TREMLIN** se déroulera sur 2 jours : samedi 06 et dimanche 07 juillet 2019. Il offre la possibilité aux musiciens de s'exprimer devant un public. Il se déroulera en partenariat avec :

- La commune d'Oloron-Sainte-Marie
- La station de Radio Euro Info Pyrénées Métropole (E.I.P.M)
- La Route des Vins du Jurançon
- Le Pôle Culture, Orthez

ARTICLE 2 : DOTATIONS

Indemnités attribuées aux groupes sélectionnés, déplacements compris selon la composition de la formation :

Duo :	400€
Trio :	500€
Quartet :	600€
Quintet :	700€

Prix attribués aux finalistes par le Jury :

Le concours est doté de plusieurs prix. **Jazz à Oloron** s'emploie à attribuer des prix à caractère professionnel.

- **Premier prix au vainqueur du TREMLIN** : dotation de 1000 €.
- Les organisateurs se réservent le droit, à leur discrétion, de présenter la candidature du vainqueur au tremplin Jazz Migrations de l'AJC [ex-AFIJMA] (association d'une trentaine de festivals dans le domaine du jazz et des musiques actuelles).
- **Prix du Public** : programmation lors du XXVII^{ème} Festival Des Rives & Des Notes 2020.
- Dotation en numéraire par la **Mairie d'Oloron**
- Dotation en numéraire par **La Route des Vins du Jurançon**.
- Le meilleur instrumentiste se verra attribuer un prix.
- Dotation **Pôle Culturel, Orthez**

¹Voix comme instrument bienvenue [sans texte compréhensible](#).

ARTICLE 3 : CANDIDATURES

Tout groupe participant au **TREMLIN** doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Les candidats devront envoyer un support numérique maquette (CD, DVD, Clé USB...) comportant au moins 3 morceaux de musique, de préférence leurs compositions (une reprise admise). Cette maquette doit être un échantillon représentatif du style de musique que le groupe inscrit pour le **TREMLIN** sur la p1 du Bulletin jouera pendant sa prestation lors du concours [pas plus d'UN instrument sur la maquette qui ne sera pas sur la scène du **TREMLIN**].
- Tous les musiciens présents sur scène doivent être les mêmes que sur la maquette et ils doivent correspondre aux personnes inscrites sur la p1 du Bulletin [pas plus d'UN(e) remplaçant(e)].
- La durée de passage sur scène est de 40 minutes maximum.
- Les groupes doivent proposer des thèmes musicaux (de préférence leurs propres compositions) d'influence jazz ou blues.
- Toutes les pages du Bulletin à l'exception de l'Annexe (si aucun mineur ne participe à la formation) doivent être remplies pour que la candidature soit prise en compte.

Nous acceptons uniquement les candidatures des formations *instrumentales*'

Adressez votre candidature (le bulletin suffit), votre chèque de caution ainsi que votre support numérique par courrier postal (SANS besoin de signature) à notre adresse :

JAZZ À OLORON
Commission Tremplin
10 rue Révol
64400 OLORON-SAINTE-MARIE

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET SÉLECTION AU TREMLIN

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 15 mai 2019. A l'issue de la période d'inscription une sélection sera effectuée sur écoute des maquettes ainsi que sur la présentation documentaire du projet.

Pour le bon déroulement de l'événement et pour éviter des désistements de dernière minute nous demandons une caution de 60 Euros (chèque à l'ordre de Jazz à Oloron). En cas de désistement après le 10 juin d'un groupe sélectionné, la caution sera retenue. Dans le cas contraire, le chèque sera rendu lors de la prestation ou détruit.

L'inscription n'est définitive qu'après réception du dossier complet y compris le support audio ainsi que le versement de la caution.

Nous confirmons la sélection des quatre groupes par écrit (mail ou courrier postal) à tous les candidats fin mai. Les groupes devront confirmer leur accord sous cinq jours après l'annonce de leur qualification.

♥ Voix comme instrument bienvenue [sans texte compréhensible](#).

Tous les documents fournis par le groupe seront transmis aux membres du Jury durant son passage devant eux, et doivent témoigner de son sérieux... Soignez-les !

Quatre formations instrumentales seront sélectionnées et primées pour le **TREMLIN** (voir art. 2).

ARTICLE 5 : DÉROULEMENT

L'inscription au **TREMLIN** implique l'engagement du groupe à participer aux deux séances des après-midis en deux « manches » de 2 groupes, le samedi 06/07 ainsi que le dimanche 07/07.

Lors des séances, les groupes participants devront se produire en public sur la scène OFF du chapiteau devant un jury constitué de professionnels du monde musical, professionnels de média partenaires, musiciens professionnels, responsables de **Jazz à Oloron**.

L'ordre de passage le samedi s'organisera en accord avec l'organisation en fonction des déplacements des groupes. Cet ordre sera inversé pour les passages du dimanche.

Tirages au sort... et à vos Realbooks

Le samedi 06 juillet – les musiciens commenceront leur set de 40 mn en interprétant un des deux titres imposés durant 5 minutes max. Le choix de ce titre sera déterminé par tirage au sort avant chaque manche entre:

NARDIS et ALL BLUES

Ils poursuivront avec les morceaux de leur composition.

En aucun cas les participants ne pourront contester le tirage au sort du 07/07.

Lors de la séance du 07 juillet les groupes interpréteront le morceau imposé qu'ils n'ont pas joué la veille.

Le Jury établira l'ordre du podium final. Le public aura la possibilité de voter pour sa formation préférée, elle sera primée.

Les partenaires de Jazz à Oloron se réservent le droit de ne pas attribuer de prix.

En aucun cas les participants ne pourront contester les votes.

ARTICLE 6 : INSTRUMENTS ET MATÉRIEL

L'organisation fournit aux groupes le personnel technique et le matériel :
sono, microphones, ampli basse, piano, batterie (sans accessoires) et pupitres.

Le reste du matériel est à la charge des groupes.

(Les contrebassistes : si le transport vous pose un problème nous organisons le prêt d'un instrument)

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les horaires de passage du concert seront attribués par l'organisation en consultation avec les groupes qui seront tenus informés de leur balance avant le concert au moins une semaine à l'avance, sauf changement de dernière minute indépendant de l'organisation.

Pour des raisons d'organisation et pour ne pas laisser trop de temps mort sur scène, les changements de plateau ne pourront pas dépasser les 20 mn y compris la balance.

Les contacts entre l'organisation et les groupes se feront par téléphone ou email avec un seul membre du groupe. Ce dernier communiquera les informations échangées aux autres membres du groupe. Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par email à : tremplin@jazzoloron.com

ARTICLE 8 : HÉBERGEMENT ET REPAS

Pour info, il faut compter une journée de voyage depuis Paris ou Lyon à Oloron-Sainte-Marie en voiture, minimum 6h en train depuis Paris et 8h depuis Lyon. La gare de Pau est desservie par le TGV. Un service TER relie Pau et Oloron (30 mn). L'aéroport le plus proche est Pau Uzein.

Les musiciens basés au-delà d'un rayon de 100 km d'Oloron, seront hébergés pendant le Tremplin dans les chalets équipés du camping municipal. Cet hébergement est offert par Jazz à Oloron. Si besoin, les groupes venant de loin seront hébergés dès le vendredi soir. S'il n'y a pas de transport pour leur retour le dimanche soir, ils seront hébergés sur place.

Donc si vous venez de loin, pensez qu'il vous faudra partir le vendredi 05/07 et retourner probablement le lundi 08/07 (4j). Le festival OFF commencera le 06/07.

UN REPAS par musicien sera offert (midi ou soir) pendant les 2 jours du concours en fonction de l'heure de passage sur scène. Ces repas sont servis sous le chapiteau du OFF par nos bénévoles pendant certaines plages horaires définies. Un service de restauration et sandwicherie est assuré en dehors de ces horaires.

ARTICLE 9 : DIVERS

Une place par musicien pour un concert du jour de l'audition à l'Espace Jéliote sera attribuée **en fonction des places disponibles**.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les groupes participants devront prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer.

Rappel : adressez votre candidature par courrier postal (SANS besoin de signature) à notre adresse :

**JAZZ À OLORON
Commission Tremplin,
10 rue Révol,
64400 OLORON-SAINTE-MARIE, France**

avec votre maquette (sans les morceaux imposés) et votre chèque de caution (60 €)

BULLETIN p1

FICHE D'INSCRIPTION au TREMPLIN du Festival Des Rives & Des Notes

Je, soussigné(e) né(e) le
..... à.....

Demeurant

Déclare être habilité(e) à représenter le Groupe

Et certifie avoir pris connaissance du règlement du **TREMPIN** de **Jazz à Oloron** dans son intégralité, et m'engage, en tant que représentant(e) de l'ensemble des membres participants de mon groupe, à le respecter.

Les membres du groupe
sont :

Prénom NOM			
Adresse CP, Ville			
Téléphone			
Mail			
Instrument			
Date et lieu de naissance/.....//.....//...../
	à	à	à

Prénom NOM			
Adresse CP, Ville			
Téléphone			
Mail			
Instrument			
Date et lieu de naissance/.....//.....//...../
	à	à	à

Signature du représentant du groupe :

Date et paraphe du représentant du groupe en bas de chaque page.

BULLETIN p2

AUTORISATION DE FIXATION, REPRODUCTION ET DIFFUSION D'IMAGE ET D'ŒUVRE

Nous, Soussigné(e) s :

..... demeurant
..... ,
..... demeurant
..... ,
..... demeurant
..... ,
..... demeurant
..... ,
..... demeurant
..... ,

Membres du groupe musical dénommé

Autorisons expressément l'association **Jazz à Oloron**,
licence entreprise de spectacle : 3-1082012, domiciliée 10, rue Révol 64400 Oloron-Sainte-
Marie, et tous ses ayants droit à:

- Fixer, reproduire, diffuser et exploiter notre image individuelle ou en groupe (en tout ou partie), en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc,
- et fixer, reproduire, diffuser et exploiter notre œuvre,

sur le réseau Internet via le site **Jazz à Oloron**, et sur les sites des partenaires du **TREMPLIN**, ainsi que sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, dans le cadre de la promotion et/ou publicité relatives aux tremplins de l'Association **Jazz à Oloron** en général.

Cette autorisation est accordée à l'Association **Jazz à Oloron**, ainsi qu'à l'ensemble de ses ayants droit, pour une durée correspondant à la saison 2019-2020, s'achevant au plus tard le 31 décembre 2020.

Nous reconnaissons d'ores et déjà être informé(e)s et accepter que la décision d'exploiter ou non notre image et notre œuvre sera laissée à la discrétion de **Jazz à Oloron**.

Jazz à Oloron ne prend à notre égard, et à ce titre, aucun engagement d'exploitation.

Fait à, le

Signature du représentant du groupe précédée de la mention «**Lu et Approuvé** »

Date et paraphe du représentant du groupe en bas de chaque page.

BULLETIN p3

PRÉSENTATION DU GROUPE **(Ou remise d'un press book)**

SITE WEB DU GROUPE :

PRÉSENTATION DU GROUPE :

HISTORIQUE DU GROUPE :

BULLETIN p4

FICHE TECHNIQUE ET PLAN DE SCÈNE..... / 1

LISTE DU MATÉRIEL UTILISÉ : (ou joindre votre propre fiche technique)

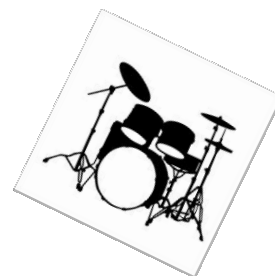
BULLETIN p5

FICHE TECHNIQUE ET PLAN DE SCÈNE..... / 2

PLAN DE SCÈNE (schéma de la disposition des membres du groupe)

Préciser la fonction de la personne et son matériel **ou joindre votre propre fiche technique**

(Ci-dessous : disposition approximative sur scène du matériel fourni par Jazz à Oloron)



ANNEXE

AUTORISATION PARENTALE / TUTELLE

Je Soussigné(e),

Nom..... Prénom

.....

Date de naissance

Adresse

.....

Agissant en qualité de tuteur légal de :

Nom..... Prénom

.....

Adresse

.....

déclare accepter que mon enfant mineur, ou la personne sous ma tutelle, participe au **TREMLIN** du Festival Des Rives et Des Notes, dans les conditions définies par le règlement du **TREMLIN de Jazz à Oloron**,

autorise expressément l'association **Jazz à Oloron**,

licence entreprise de spectacle : 3-1082012, domiciliée 10, rue Révol 64400 Oloron-Sainte-Marie, et tous ses ayants droit à :

- fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image de mon enfant, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc,
- et fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'œuvre de mon enfant ou de la personne sous ma tutelle,

sur le réseau Internet via le site **Jazz à Oloron**, et sur les sites des partenaires du **TREMLIN**, ainsi que sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, dans le cadre de la promotion et/ou publicité relatives aux tremplins de l'Association **Jazz à Oloron** en général.

Cette autorisation est accordée à l'Association **Jazz à Oloron**, ainsi qu'à l'ensemble de ses ayants droits, pour une durée correspondant à la saison 2019-2020, s'achevant au plus tard le 31 décembre 2020.

Les organisateurs du concours ne pourront en conséquence être tenus pour responsables en cas de non-respect de cette obligation par les participants.

Je reconnais d'ores et déjà être informé(e) et accepter que la décision d'exploiter ou non l'image de mon enfant ou de la personne sous ma tutelle et de son œuvre sera laissée à la discrétion de **Jazz à Oloron**.

Jazz à Oloron ne prend à mon égard, et à ce titre, aucun engagement d'exploitation.

Je renonce à tout recours et/ou action quelle qu'en soit la cause exercée à l'encontre de **Jazz à Oloron** du fait des exploitations visées ci-dessus en tout ou parties.

Fait à, le

Signature du parent / tutelle

Date et paraphe du représentant du groupe en bas de chaque page.